

BON DE COMMANDE CHEQUES BIEN ETRE

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Article 1 :Objet

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre La Société HARMONIE, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 € Dont le siège social est situé 8, rue Thiers 51100 REIMS Identifiée sous le n° 794 922 765 RCS REIMS ci-après dénommée « l'émetteur» et le client.

Article 2 :Commande et paiement

La commande est effective par la signature et l'apposition du cachet commercial du bon de commande à la réception du règlement intégral par chèque à l'ordre du Centre Harmonie ou par Virement.

Article 3 :La livraison

Les Chèques Bien-être sont livrables au siège social. Le délai de livraison est de 10 jours ouvrés à compter de la commande par le Client.

L'Emetteur ne peut être tenu responsable de retards imputables au Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou à un cas de force majeure.

En cas d'expédition par voie postale, les frais de port sont à la charge du client et suivant les conditions et responsabilités de l'expéditeur.

Article 4 : Conditions d'utilisation des chèques Bien-Être

Le Chèque Bien-Etre Centre Harmonie ne peut être utilisé que pour le paiement de services acquis auprès de praticiens agréés par l'Emetteur et faisant partie du réseau acceptant le Chèque Bien-Etre Centre Harmonie. La liste des Affiliés est disponible sur le Site Internet www.centreharmoniereims.fr. Elle peut faire l'objet de modifications à tout moment. Le Chèque Bien-Etre Centre Harmonie est valable jusqu'à la date d'expiration et selon les conditions d'utilisation mentionnée au recto et au verso du chèque. En tout état de cause, les chèques Bien-être Centre Harmonie ne feront l'objet d'aucune forme de remboursement, sous quelque forme que ce soit par l'émetteur.

Article 5 : Perte ou vol

L'Emetteur ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des Chèques Bien-être Centre Harmonie, intervenant après la livraison effectuée chez le Client. Les Chèques Bien-être Centre Harmonie perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un quelconque remboursement. Aucune interdiction ou opposition quelconque concernant l'acceptation d'un Chèque Bien-être Centre Harmonie par les Affiliés ne sera possible.

Article 6 : Obligation

L'émetteur dans sa fonction de mise en relation s'engage à la fourniture des chèques Chèque Bien-être Centre Harmonie. Il s'engage à mettre la liste des praticiens adhérents sur son site internet. Tous refus ou défaillance dudit praticien, ne pourra entraîner la responsabilité de l'émetteur.